

Devenir Canadien : intention, processus et résultat

par Kelly Tran, Stan Kustec et Tina Chui



Le Canada possède une population d'immigrants vaste et hétérogène, une culture diversifiée et une superficie immense. Les gens ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités, qu'ils soient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. La citoyenneté canadienne peut donc être considérée comme la source d'un sentiment commun d'appartenance ou un signe d'allégeance au Canada. Pour ceux qui sont nés à l'étranger, l'obtention de la citoyenneté peut être le symbole de l'étape finale du processus migratoire — l'accès au processus électoral et la déclaration d'engagement à l'égard du Canada, leur pays d'adoption.

En tant que pays édifié par des gens venus de partout dans le monde, le Canada est la terre d'accueil de bien des groupes ethniques et culturels différents. Au cours des 100 dernières années, des vagues d'immigrants provenant de divers pays sont venus au Canada afin de se construire, et d'offrir à leur famille, une nouvelle vie. Ce faisant, ils ont contribué à modeler la riche mosaïque ethnique et culturelle qu'est le Canada d'aujourd'hui. Bien qu'au début du XX^e siècle la grande majorité des immigrants arrivaient d'Europe, la fin du siècle a été témoin d'un changement dans les pays d'origine, les nouveaux arrivants provenant désormais principalement d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient.

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Bien que les données de cette étude proviennent principalement du Recensement de la population de 2001, les données de recensements précédents ont également été utilisées pour comparer les taux de naturalisation d'un recensement à l'autre. De plus, on a eu recours à des données supplémentaires tirées de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) ainsi qu'à des données administratives provenant de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), lesquelles couplent les dossiers de demandes de citoyenneté du Système d'enregistrement de la citoyenneté (SEC) aux dossiers de demandes de résidence permanente du Système de données sur les immigrants (SDI). Les données tirées du SDI contiennent des renseignements détaillés sur les caractéristiques de l'établissement des immigrants, tandis que celles provenant du SEC, comme la date de la demande et l'attribution de la citoyenneté, ont trait au processus d'obtention de la citoyenneté.

La citoyenneté désigne le statut juridique de citoyen du répondant. La citoyenneté canadienne s'obtient soit à la naissance, soit par naturalisation. Un petit nombre de personnes nées à l'étranger d'au moins un parent canadien sont considérées comme citoyens canadiens de naissance. Seuls les résidents permanents qui répondent à certains critères sont admissibles à la citoyenneté canadienne par naturalisation.

Depuis 1977, le Canada reconnaît la citoyenneté multiple, c'est-à-dire que les citoyens canadiens de naissance ou naturalisés ont le droit de détenir la citoyenneté d'un autre pays. Ainsi, les immigrants qui obtiennent la citoyenneté canadienne ont également le droit de conserver leur nationalité précédente. De même, les citoyens canadiens qui deviennent citoyens d'un autre pays ne perdent pas leur citoyenneté canadienne. Au Recensement de 2001, on a demandé aux répondants qui étaient citoyens de plus d'un pays de nommer jusqu'à deux autres pays dont ils étaient citoyens.

Les résidents permanents, ou « immigrants », sont ceux à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente. Certains immigrants résident au Canada depuis de nombreuses années, tandis que d'autres ne sont arrivés que récemment.

La citoyenneté canadienne confère certains avantages et privilèges dont sont privés ceux qui ne l'ont pas, comme le droit de voter, d'exercer des fonctions officielles, d'être employé à la fonction publique et d'avoir un passeport canadien. Cependant, le fait de ne pas avoir la citoyenneté ne les empêche pas de se déplacer librement dans le pays ni d'avoir droit à l'instruction, au travail ou aux services gouvernementaux tels que les soins de santé. Quoi qu'il en soit, l'obtention de la citoyenneté est un choix que certains font volontairement et que d'autres ne font pas. La présente étude a pour but d'examiner les caractéristiques associées à l'acquisition de la citoyenneté canadienne chez les immigrants qui ont résidé au Canada à différentes périodes.

La décision de se faire naturaliser Canadiens est prise peu après l'arrivée

Plusieurs facteurs influent sur l'intention de demander la citoyenneté, notamment la durée de résidence prévue (si l'immigrant envisage de s'installer en permanence au Canada ou de partir un jour ou l'autre dans un autre pays); les règles du pays d'origine régissant la double citoyenneté; l'attachement au pays d'origine et au pays d'accueil; les lois et les régimes fiscaux du pays d'origine ayant trait au transfert des avoirs; le temps, le coût et la connaissance des formalités de naturalisation. De plus, ceux qui veulent obtenir la citoyenneté canadienne doivent démontrer qu'ils ont une certaine connaissance de l'histoire et de la géographie du Canada, qu'ils sont au

courant des droits et des responsabilités du citoyen canadien et qu'ils peuvent entretenir une conversation dans au moins une des langues officielles du Canada.

Il semble que la décision de se faire naturaliser Canadiens soit envisagée tôt au cours du processus migratoire. Même après seulement six mois de résidence, avant de devenir admissible à la citoyenneté et à un moment où bon nombre en sont encore à s'adapter à leur nouveau pays, la grande majorité des immigrants indiquent leur intention de se faire naturaliser Canadiens lorsqu'ils seront admissibles. En fait, d'après les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), plus de 9 immigrants sur 10 (92 %) arrivés au Canada entre octobre 2000 et

TSC Devenir Canadien : un indicateur d'intégration

Le fait de passer du statut de résident permanent à celui de citoyen canadien peut être interprété comme un indicateur d'intégration à la société en général et au marché du travail en particulier. Selon le Recensement de 2001, certaines caractéristiques socioéconomiques des citoyens naturalisés ressemblent davantage à celles de l'ensemble de la population qu'à celles des citoyens qui ne sont pas naturalisés.

En 2001, le taux d'emploi des citoyens naturalisés de 25 à 54 ans était de 84 %, tandis qu'il était de 80 % chez ceux qui étaient admissibles mais qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne. En comparaison, le taux d'emploi de la population générale était de 85 %. De même, le taux de chômage était plus élevé chez ceux qui n'étaient pas naturalisés Canadiens (6,9 %) que chez ceux qui l'étaient (5,7 %).

Toutefois, les professions des immigrants qui étaient naturalisés Canadiens étaient similaires à celles des immigrants admissibles mais qui n'avaient pas encore la citoyenneté canadienne. En 2001, les principales professions qu'exerçaient les citoyens naturalisés Canadiens étaient le travail de bureau, la vente et les services, et les emplois professionnels dans le domaine des sciences naturelles et appliquées. Chez ceux qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne, les professions les plus fréquentes étaient le

travail de bureau, la vente et les services, et le travail d'opérateur de machines dans le secteur de la fabrication.

Les citoyens naturalisés avaient des revenus plus élevés que les immigrants qui ne possédaient pas la citoyenneté. Par exemple, en 2000, environ 20 % des immigrants naturalisés Canadiens avaient un revenu personnel de moins de 10 000 \$, comparativement à 26 % de ceux qui étaient admissibles mais qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne. Par conséquent, en 2000, les citoyens naturalisés Canadiens étaient plus susceptibles que les immigrants n'ayant pas la citoyenneté d'avoir un revenu personnel d'au moins 60 000 \$: 11 % contre 8 %, respectivement. Le profil de revenu des citoyens naturalisés ressemblait davantage à celui de l'ensemble de la population (10 % de la population totale de plus de 15 ans avaient un revenu de 60 000 \$ et plus).

Les citoyens naturalisés Canadiens avaient une légère avance du point de vue du niveau de scolarité. Ainsi, près du quart des immigrants ayant obtenu la citoyenneté canadienne (23 %) avaient un grade universitaire de premier cycle ou supérieur, comparativement à 21 % de ceux qui ne l'avaient pas acquise. Ce niveau de scolarité est probablement attribuable au programme d'immigration, qui accorde de plus en plus d'importance au capital humain, la scolarité faisant partie des critères d'entrée au Canada.

septembre 2001 avaient l'intention de devenir citoyens canadiens. Les autres n'étaient pas certains ou n'avaient pas l'intention de se faire naturaliser Canadiens. Une enquête comparable en Australie a permis de constater que 81 % des nouveaux immigrants voulaient devenir citoyens australiens après quelques mois de résidence seulement¹.

Plus de 8 immigrants admissibles sur 10 sont devenus citoyens canadiens

La grande majorité des gens résidant au Canada (95 %) sont citoyens canadiens — 81 % sont nés au Canada et 14 % se sont fait naturaliser. Les autres résidents (5 %) sont soit non encore admissibles à la citoyenneté, soit admissibles mais n'ont pas encore fait les démarches pour se faire naturaliser Canadiens, soit résidents non permanents. D'après les données du Recensement de 2001, environ 84 % de tous les immigrants admissibles (ceux ayant

résidé au Canada pendant au moins trois ans) sont devenus citoyens canadiens.

La proportion d'immigrants admissibles qui se font naturaliser est plus élevée au Canada que dans les autres principaux pays qui reçoivent des immigrants. En Australie, par exemple, où l'on exige un minimum de deux ans de résidence pour être admissible à la citoyenneté, 75 % des immigrants admissibles ont été naturalisés. Aux États-Unis, où l'on exige cinq ans de résidence, 40 % des résidents nés à l'étranger sont devenus citoyens américains². Enfin, au Royaume-Uni, 56 % des immigrants qui y ont résidé au moins cinq ans sont devenus citoyens britanniques.

Les jeunes immigrants sont plus susceptibles de devenir citoyens canadiens

Les jeunes immigrants peuvent tirer de plus grands avantages de la citoyenneté que leurs homologues

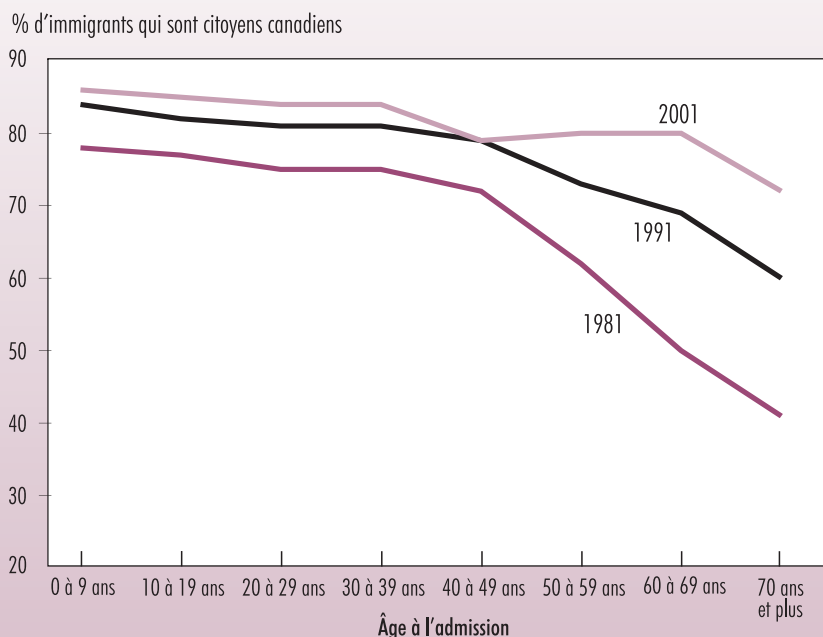
plus âgés. Par exemple, les jeunes immigrants sont plus susceptibles d'être sur le marché du travail et, ainsi, peuvent vouloir obtenir la citoyenneté parce qu'elle leur permet d'exercer certaines professions qui ne sont accessibles qu'aux citoyens canadiens. De plus, les jeunes immigrants ont davantage de temps devant eux pour s'intégrer à la société. À l'inverse, les immigrants plus âgés, dont les connaissances linguistiques sont souvent plus faibles, et qui ne font peut-être pas partie de la population active, peuvent considérer moins important d'obtenir la citoyenneté. Selon certains chercheurs, les immigrants plus âgés au moment de leur arrivée n'ont pas autant de temps pour profiter des avantages que confère la citoyenneté et, par conséquent, sont moins susceptibles de l'acquérir³. Il s'ensuit que le taux de naturalisation est plus élevé chez les immigrants qui sont arrivés au Canada plus jeunes : environ 85 % de



Les conditions d'admissibilité varient d'un pays à l'autre

	Canada	États-Unis	Australie	Royaume-Uni
Exigences en matière de résidence	Trois des quatre années précédant la demande	Cinq années de résidence continue (c.-à-d. pas plus d'un an d'absence) — a résidé dans un état pendant au moins trois mois	Deux années de résidence permanente	Cinq années de résidence, la dernière étant continue
Exigences linguistiques	Connaissance de base de l'anglais ou du français	Capacité de lire, d'écrire, de parler et de comprendre l'anglais courant	Compréhension de l'anglais de base	Connaissance suffisante de l'anglais, du gallois ou du gaélique d'Écosse
Exigences en matière de connaissances	Connaissance de base du Canada — géographie, histoire, gouvernement	Connaissance et compréhension de l'histoire des États-Unis et de son gouvernement	Connaissance et compréhension des responsabilités et des privilèges de la citoyenneté australienne	s.o.
Double citoyenneté pour les citoyens naturalisés	Oui	Non	Oui	Oui
Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population	18 %	11 %	22 %	8 %
Pourcentage de citoyens naturalisés parmi les immigrants admissibles	84 %	40 %	75 %	56 %

Sources : Citoyenneté et Immigration Canada, Statistique Canada, U.S. Citizenship and Immigration Services, U.S. Census Bureau, Australian Citizenship Council, Australian Bureau of Statistics, et British Home Office: Immigration and Nationality Directorate.



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1981 à 2001.

ceux qui avaient moins de 20 ans à leur arrivée sont maintenant citoyens canadiens, comparativement à 72 % de ceux de 70 ans et plus.

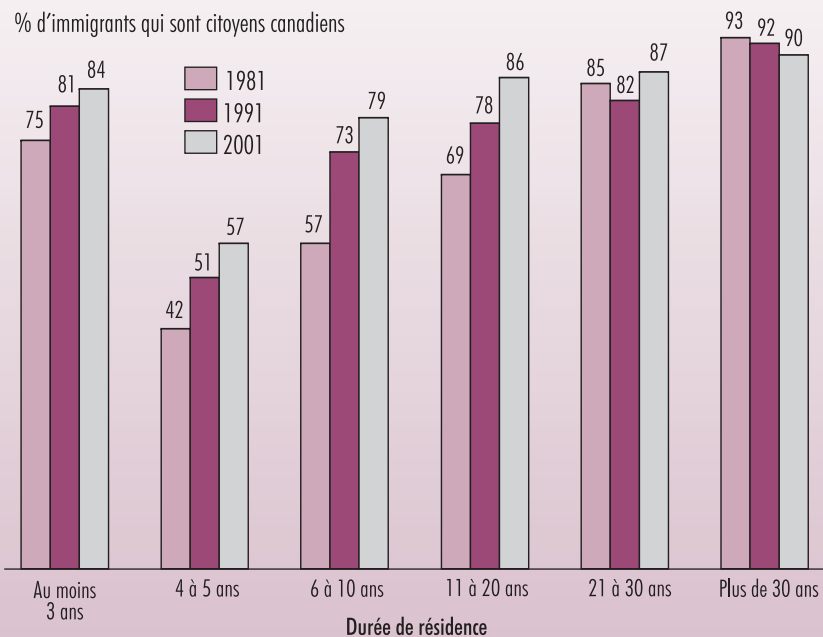
Plus les nouveaux arrivants résident longtemps au Canada, plus ils sont susceptibles de devenir citoyens canadiens

Comme l'âge au moment de l'immigration, le temps de résidence au Canada a un effet sur les taux de naturalisation. Avec le temps, les immigrants ont davantage la possibilité d'obtenir la citoyenneté et de s'adapter ou de s'intégrer aux milieux culturel, économique et social du pays. En effet, en 2001, la proportion d'immigrants qui étaient devenus citoyens canadiens passait de 57 % chez ceux qui avaient résidé de 4 à 5 ans au Canada à 79 % chez ceux qui y avaient résidé de 6 à 10 ans, et à 90 % chez ceux qui avaient vécu plus de 30 ans au pays.

Fait intéressant, les immigrants des groupes récents deviennent plus rapidement citoyens que ceux des groupes précédents. De plus, la proportion d'immigrants admissibles qui se font naturaliser Canadiens est plus élevée au sein des récents groupes d'immigrants qu'au sein des groupes précédents. Par exemple, 57 % des immigrants nouvellement admissibles (ceux qui ont résidé de 4 à 5 ans au Canada) sont devenus citoyens en 2001; comparativement, 51 % de leurs homologues le sont devenus en 1991 et 42 %, en 1981. Cette tendance peut être attribuable aux pays d'origine des immigrants, les immigrants des groupes les plus récents venant généralement de régions où la propension à se faire naturaliser est plus forte.

Les immigrants d'origines différentes ont des taux de naturalisation distincts

Les nouveaux immigrants ont des origines très différentes de ceux qui ont été admis au cours des années antérieures. Les nouveaux arrivants qui sont entrés au Canada pendant la dernière décennie étaient plus



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1981 à 2001.

susceptibles d'être nés dans des pays d'Asie comme la Chine, l'Inde ou les Philippines. Par contre, ceux qui sont arrivés avant les années 1960 venaient généralement du Royaume-Uni, de l'Italie, de l'Allemagne et d'autres pays d'Europe.

Les données du Recensement de la population montrent que les immigrants nouvellement admissibles en provenance d'Afrique ou d'Asie sont plus susceptibles de devenir citoyens canadiens que ceux venant d'Europe et des États-Unis. Selon les données du Recensement de 2001, 38 % des immigrants nés au Royaume-Uni et 48 % de ceux nés aux États-Unis qui sont arrivés au Canada en 1996 ou en 1997 étaient devenus citoyens en 2001. La proportion augmente à environ 50 % après 6 à 10 ans de résidence. Ces pays d'origine ont en place une politique démocratique, une économie capitaliste et des structures sociale, politique et économique semblables à celles du Canada.

Par contre, les immigrants en provenance de Chine étaient proportionnellement plus nombreux à avoir acquis la citoyenneté canadienne en 2001 : 62 % de ceux qui avaient résidé de 4 à 5 ans au Canada et près de 90 % de ceux qui y avaient résidé de 6 à 10 ans étaient devenus citoyens. Les nouveaux arrivants provenant d'Afrique avaient aussi un taux élevé de naturalisation. En 2001, environ 64 % des immigrants nouvellement admissibles et 86 % de ceux qui avaient résidé de 6 à 10 ans au Canada étaient citoyens canadiens. Il semble que les immigrants provenant de pays dont l'économie est en développement, et dont le système politique et social diffère de celui du Canada, sont proportionnellement plus nombreux à devenir citoyens canadiens, peut-être parce que la probabilité qu'ils veuillent s'établir au Canada de façon permanente est plus grande.

Bien que les immigrants des pays moins développés économiquement aient tendance à se faire naturaliser Canadiens plus rapidement et en plus grand nombre que les autres immigrants, on remarque que lorsque la durée de résidence au Canada augmente, le taux de naturalisation des immigrants de toutes les régions du monde augmente et converge.

Qui sont ceux qui n'acquièrent pas la citoyenneté canadienne?

Au Canada, bien que la grande majorité des immigrants admissibles se soient fait naturaliser, 16 % ne l'ont pas encore fait. Les raisons pour ne pas devenir citoyen canadien sont complexes et variées. Elles peuvent être liées aux lois des pays d'origine ou des pays d'adoption qui interdisent la double citoyenneté. Des liens d'ordre affectif ou économique, comme la fiscalité ou la possession de biens dans le pays d'origine, peuvent également faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, tout comme peuvent le faire les obstacles tels que la connaissance insuffisante de la langue, le manque de temps, les frais ou le manque de connaissance générale des formalités.

Les citoyens de pays développés économiquement comme le Japon et les États-Unis, qui ne permettent pas la double citoyenneté, ont également tendance à conserver la citoyenneté qu'ils avaient avant d'émigrer et à ne pas se faire naturaliser Canadiens⁴ : environ 4 personnes sur 10 provenant de ces pays et étant admissibles à devenir citoyens canadiens ne l'ont pas fait. En fait, même après avoir résidé plus de 30 ans au pays, les résidents du Canada qui sont nés aux États-Unis demeurent les moins susceptibles de détenir la citoyenneté canadienne (en 2001, 32 % ne l'avaient pas). Par contre, les citoyens originaires de pays en voie de développement ou de pays ayant des systèmes politiques différents qui interdisent la double citoyenneté,

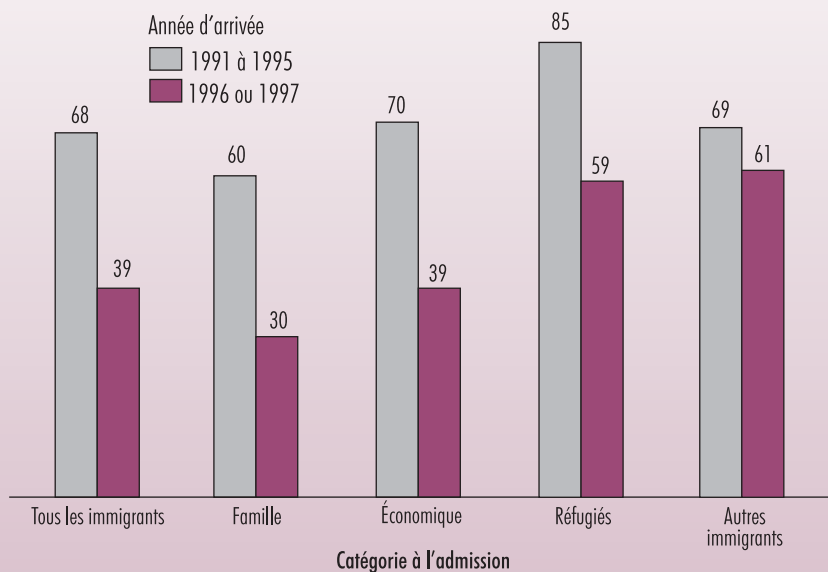
comme le Vietnam et la République populaire de Chine, ont tendance à renoncer à leur ancien statut de citoyen et à devenir citoyens canadiens. En 2001, 93 % des immigrants admissibles à la citoyenneté canadienne qui provenaient du Vietnam et 89 % de ceux qui étaient originaires de la République populaire de Chine l'avaient obtenue.

Les réfugiés sont les plus susceptibles de devenir citoyens canadiens

Les taux de naturalisation diffèrent selon la catégorie d'immigrant du demandeur — famille, économique et réfugié — au moment de l'arrivée. En 2001, 85 % des réfugiés ayant immigré entre 1991 et 1995 (ceux qui résidaient au Canada depuis 6 à 10 ans) s'étaient fait naturaliser Canadiens, alors que ceux étant arrivés en 1996 ou en 1997 avaient obtenu la citoyenneté canadienne dans une proportion de 59 %. Par contre, les immigrants de la catégorie de la famille — qui sont généralement plus âgés que les autres immigrants à leur arrivée — ont enregistré les plus faibles taux de naturalisation : 60 % chez ceux qui avaient vécu de 6 à 10 ans au Canada et 30 % chez ceux qui étaient nouvellement admissibles.

Les différences entre les taux de naturalisation selon la catégorie du demandeur à l'admission peuvent être attribuables en grande partie aux pays d'origine, aux circonstances menant à l'immigration et à l'âge à l'admission. Par exemple, la grande majorité des réfugiés viennent de pays en voie de développement et sont les plus susceptibles de se faire naturaliser Canadiens. De plus, les immigrants qui arrivent en tant que réfugiés ont probablement quitté leur pays d'origine dans des conditions défavorables et sont donc plus susceptibles d'immigrer de façon permanente. Le fait de devenir Canadiens pourrait être considéré comme l'étape finale de leur migration.

% d'immigrants qui sont citoyens canadiens



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Système de données sur les résidents permanents et Système d'enregistrement de la citoyenneté.

naturalisation plus élevés que ceux qui sont arrivés plus récemment. Ceux qui n'acquièrent pas la citoyenneté canadienne, même s'ils sont admissibles, sont généralement plus âgés ou viennent de pays ayant des structures économiques et sociales comparables à celles du Canada.

Kelly Tran est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada, **Stan Kustec** est agent de recherche à la Division de la recherche et des statistiques stratégiques de Citoyenneté et Immigration Canada et **Tina Chui** est analyste principale à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

Résumé

Les migrants choisissent d'abord leur destination et décident par la suite s'ils deviendront ou non citoyens de leur pays d'adoption. Même si un certain nombre de facteurs entrent en jeu au moment de prendre ces décisions, la majorité d'entre eux choisissent de devenir Canadiens. Ce faisant, ils obtiennent les droits, privilèges et responsabilités associés au fait d'être Canadiens et, ainsi, vivent la transition du statut de résident permanent à celui de citoyen canadien de façon symbolique. Les taux de naturalisation varient

cependant selon la catégorie à l'admission, le lieu de naissance, l'âge à l'arrivée et la durée de résidence au Canada. Les réfugiés qui viennent principalement de pays en voie de développement sont ceux qui se font naturaliser Canadiens le plus rapidement, et ils sont proportionnellement les plus nombreux à le faire. En ce qui a trait à l'âge, les jeunes immigrants sont plus susceptibles de devenir citoyens canadiens que les immigrants plus âgés. Enfin, ceux qui ont vécu au Canada pendant une assez longue période affichent des taux de

1. A. VandenHeuvel et M. Wooden, *New Settlers Have Their Say — How Immigrants Fare over the Early Years of Settlement*, Canberra, ministère de l'Immigration et des Affaires culturelles, Gouvernement de l'Australie, 1999.
2. Aux États-Unis, les données du recensement ne portent que sur les personnes nées à l'étranger plutôt que sur les immigrants à qui on a accordé le statut de résidents permanents. Les données des autres pays portent sur les immigrants à qui on a accordé le droit de vivre et de travailler dans ce pays.
3. P.Q. Yang, « Explaining immigrant naturalization », *International Migration Review*, vol. 28, automne 1994, p. 3.
4. The Southern Cross Group, « Which countries allow/prohibit dual citizenship? », *Frequently Asked Questions on Dual Citizenship*, avril 2002, www.southern-cross-group.org/dualcitizenship/faq_11.html (site consulté le 11 mars 2004).